Commune de LALLAING 59327

Carte Environnementale

Pour information

PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Date de mise à jour : 12/09/2014

Sources : Gestionnaires Sirtudes (c) Cadastre / Fro - Dgfip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Service Urbanisme et Connaissances des territoires
Pôle Gestion et Valorisation des Données

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

- Autoroute
- Route Départementale
- Voie Bruyante -Secteur de Bruit
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr) Source : C.Gl 59

Patrimoine Naturel

- ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
- ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
- Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
- Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

Risques

- Inventaire Puit de Mine Source : Charbonnages de France - Brgm

Habitat / Ville

- Zones de Renouvellement Urbain (Voir annexe) Source : Ddtm59

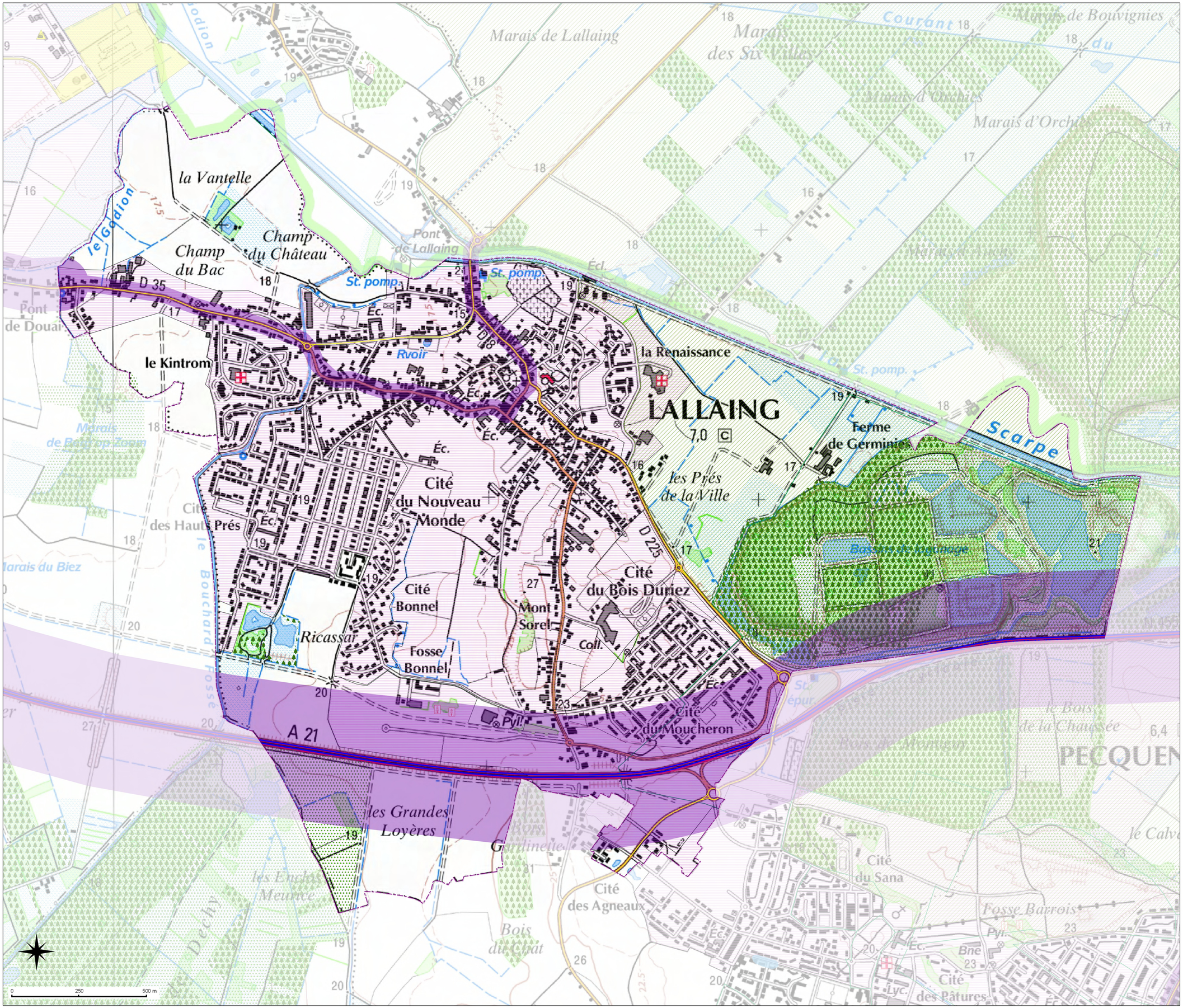

Annexes

Zones de Renouvellement Urbain

Compilation des différentes zone de rénovation urbaine (RU)
- Article 6, Zone Franche Urbaine (ZFU), Zone Urbaine Sensible (ZUS)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu' elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).